

UEM statistiques: comptes non financiers trimestriels par secteur institutionnel, cadre commun de participation des États membres

2003/0296(COD) - 30/03/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Astrid LULLING (EPP-ED, L), le Parlement européen approuve la proposition sous réserve d'un amendement. Il est précisé que le but est d'intégrer les opérations des institutions et organes de l'Union européenne dans les comptes de la zone concernée (l'Union européenne ou la zone euro, selon le cas).